

les effets de ces produits sur la nébulosité et le temps.

Î.-P.-É.—LES BUREAUX DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 1436—**M. MacDonald:**

1. Au cours des années 1966, 1967, 1968 et 1969, combien de personnes ont trouvé de l'emploi par l'entremise des bureaux de la Main-d'œuvre du Canada à Summerside et à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard?

2. Chaque année depuis 1966, combien de personnes ont trouvé de l'emploi à Charlottetown et à Summerside dans les bureaux de la Main-d'œuvre du Canada?

3. Chaque année depuis 1966, quel est le coût total d'exploitation de ces deux bureaux?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** La ré-

ponse du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est la suivante: 1.

Année financière	Summerside	Charlottetown
1965-1966	3,049	3,013
1966-1967	2,150	3,110
1967-1968	1,241	2,922
1968-1969	1,050	3,826*

Ces chiffres ne comprennent pas les placements effectués pour des emplois occasionnels, mais comprennent les placements universitaires.

2. Relevé du personnel permanent à plein temps des Centres de main-d'œuvre du Canada à:

Année financière	Charlottetown Î.-P.-É.	Summerside Î.-P.-É.	Université St. Dunstan (CMC de Charlottetown)
1965-1966	14	11	N/A
1966-1967	18	12	N/A
1967-1968	21	15	N/A
1968-1969	20	14	2

3. Coût de fonctionnement

Année financière	Î.-P.-É.	Charlottetown	Université St. Dunstan (CMC de Charlottetown)
1965-1966	\$54,935.49	\$50,685.62	—
1966-1967	73,782.00	93,678.00	—
1967-1968	94,327.00	136,850.00	—
1968-1969	106,215.00	154,254.00	5,770.00*

\*(Ce centre n'est ouvert que depuis août 1968 et occupe deux employés à temps partiel.)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES CONTRIBUTIONS, LES PAIEMENTS ET LE SOLDE

Question n° 1517—**M. Alexander:**

1. Quel est le solde actuel du Régime de pensions du Canada?

2. A combien s'élève le total des contributions annuelles versées au Régime de pensions du Canada par tous les employés et employeurs?

3. Quel est le montant total des paiements versés chaque année aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada depuis l'année de sa création jusqu'à maintenant?

**L'hon. John C. Munroe (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. \$2,855,280,000 au 28 février 1970.

2. En 1969, \$737,442,655.

3. En 1967, \$611,604; En 1968, \$10,407,127; En 1969, \$38,109,558.

\*LE CN—LES PRESTATIONS DE PENSION

Question n° 1538—**M. Orlikow:**

1. Le Canadien National a-t-il adapté son régime de pensions à la loi sur les normes des prestations de pension et, sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait

et dans quels domaines n'a-t-il pas mis en application les dispositions de la loi?

2. Le Canadien National a-t-il demandé un délai pour adapter son régime aux dispositions législatives et, dans l'affirmative, qui a demandé le délai, quelle est la durée dudit délai et de quel droit cette personne en a-t-elle fait la demande?

**L'hon. Herb Gray (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, je réponds oui à la première partie de la question, et non à la deuxième.

\*LE CP—LES PRESTATIONS DE PENSION

Question n° 1539—**M. Orlikow:**

1. Le Canadien Pacifique a-t-il adapté son régime de pensions à la loi sur les normes des prestations de pension et, sinon, pour quelles raisons et dans quels domaines n'a-t-il pas mis en application les dispositions de la loi?

2. A-t-on accordé un délai au Canadien Pacifique pour adapter son régime de pensions aux dispositions de la loi et, dans l'affirmative, qui a accordé ce délai, et en vertu de quel droit et pour quelle durée l'a-t-il accordé?

3. Le Canadien Pacifique a-t-il accepté les propositions formulées par les représentants du gouvernement et, sinon, quelles mesures a-t-on prises pour faire respecter les dispositions de la loi par le Canadien Pacifique?